

La peur du crime dans un quartier de Montréal : Côte-des-Neiges

Sylvie Durand

Volume 16, numéro 1, 1983

La peur du crime

URI : <https://id.erudit.org/iderudit/017173ar>

DOI : <https://doi.org/10.7202/017173ar>

[Aller au sommaire du numéro](#)

Éditeur(s)

Les Presses de l'Université de Montréal

ISSN

0316-0041 (imprimé)

1492-1367 (numérique)

[Découvrir la revue](#)

Citer cet article

Durand, S. (1983). La peur du crime dans un quartier de Montréal : Côte-des-Neiges. *Criminologie*, 16(1), 85–99. <https://doi.org/10.7202/017173ar>

LA PEUR DU CRIME DANS UN QUARTIER DE MONTRÉAL : CÔTE-DES-NEIGES

Sylvie Durand*

Chacun se fait une image mentale du monde qui l'entoure : de son quartier, de son pays, du trajet à parcourir pour aller travailler, du lieu « de rêve » pour aller en vacances. La capacité de se représenter les choses mentalement est l'une des facultés fondamentales de l'être humain. Cela est vrai autant pour les situations ou les endroits inconnus, imaginaires, que pour ceux qui font partie du contexte habituel des activités.

Des études faites principalement aux États-Unis tendent à démontrer que la façon dont les gens perçoivent leur environnement affecte plusieurs de leurs décisions et de leurs jugements. L'« image spatiale », la « représentation mentale » qu'ils se font de leur entourage immédiat a donc des implications sur leur mode de vie et d'action. Ce processus est appelé la « cartographie mentale » ; il s'agit en quelque sorte d'un cadre de référence permettant d'interpréter les événements. Le produit de ce processus est la « carte mentale ».

Nous avons eu recours à cet instrument, la carte mentale, utilisé jusqu'à maintenant surtout par les géographes et les urbanistes, pour faire une étude exploratoire sur la peur du crime dans un quartier de Montréal, Côte-des-Neiges¹.

Il semblerait qu'il existe des endroits qui sont associés au crime et que certaines personnes redoutent ou même évitent systématiquement d'y passer. Nous avons essayé de voir si le même phénomène se produit dans le quartier qui a fait l'objet de notre étude, Côte-des-Neiges. Nos répondants devaient indiquer les endroits qu'ils percevaient comme risqués, dans leur quartier. Il s'agissait donc pour eux de faire la « carte mentale » de leur peur du crime. Cette étude s'inscrit par conséquent dans la même ligne que toutes celles qui ont abordé ce phénomène qu'est la peur du crime. Plus spécifiquement, elle rejoint les études qui traitent de l'identification d'un danger. Nous constatons, en cours d'analyse, que nos résultats débordent nos objectifs ini-

* Chercheur, Faculté de Droit, Université de Montréal.

1. S. Durand : « L'analyse de la peur du crime au moyen de la « carte mentale » : étude exploratoire dans le quartier de Côte-des-Neiges de Montréal ». Mémoire présenté à la Faculté des Études supérieures, École de criminologie, Université de Montréal, juillet 1981. Cette étude a été réalisée à partir d'un questionnaire préparé par Daniel Élie, professeur agrégé de l'École de criminologie et Pierre Tremblay, étudiant au doctorat en criminologie.

tiaux et permettent de déboucher sur un champ beaucoup plus vaste, la peur du crime, certes, mais aussi et surtout la perception de la criminalité en tant que phénomène social.

Après avoir décrit pourquoi et comment cette recherche a été menée, nous en présenterons les résultats en mettant l'accent sur ceux qui nous apparaissent les plus intéressants et les plus révélateurs. Enfin, nous énoncerons les hypothèses que cette étude soulève.

L'IMAGE MENTALE DE SON ENVIRONNEMENT

Selon Boulding (1973), toute forme de conduite, tout acte, est intimement lié à la connaissance de son environnement et par conséquent à l'« image spatiale ». Comment les chercheurs qui se sont penchés sur ce type d'étude sont-ils parvenus à mesurer la perception qu'ont les gens de leur environnement ? Boulding (1973) et Lynch (1960) utilisent le terme « image spatiale ». Downs et Stea (1973) parlent de « carte cognitive », et Gould (1973), 1974) de « carte mentale ». Peu importe quel terme est employé : selon Hart et Moore (1973), ces termes se réfèrent tous à un processus mental, à une « reconstruction de l'espace par la pensée ».

La carte mentale est la représentation « externe » de ce processus mental ; c'est une des façons de représenter l'image que se forment les individus de leur milieu environnant. Gould et Lynch sont des auteurs clés dans le domaine de la cartographie mentale. Un bref compte rendu des œuvres de ces « pionniers » de la carte mentale nous permettra de mieux situer notre propre démarche.

L'architecte Lynch s'est servi de la carte mentale afin d'essayer de comprendre le rôle que jouent les images de l'environnement dans la vie des résidents d'une ville. Son principal objectif était :

... en comparant l'image à la réalité visuelle, de découvrir quelles formes conduisent à des images fortes, afin de proposer quelques principes de composition urbaine. (p. 17 in *L'image de la cité*)²

La conception de base des travaux de Gould, un géographe, repose sur l'idée que les « préférences spatiales » sont un facteur qui détermine la conduite de l'homme dans l'espace. Par exemple, selon lui, plusieurs décisions concernant la localisation d'une industrie sont influencées par les cartes mentales des personnes responsables de ces décisions. Gould croit aussi que dans le domaine de l'émigration, les car-

2. La pagination réfère à l'édition de 1969.

tes mentales peuvent jeter un peu de lumière sur le phénomène des déplacements massifs des peuples.

D'autres auteurs, tels que Downs et Stea (1977) ainsi que Tuan (1975), considèrent que l'étude des cartes mentales est utile parce que l'image que les gens se font du monde qui les entoure sert de base pour une grande partie de leurs déplacements quotidiens.

C'est donc à partir de cet instrument qu'est la carte mentale que nous avons mené notre recherche sur la peur du crime dans le quartier Côte-des-neiges ; nous verrons plus loin comment a été construit notre instrument. Notre objectif, en utilisant la carte mentale, était d'aller chercher l'image, la perception, la vision personnelle qu'ont les résidents de Côte-des-Neiges de la criminalité dans leur environnement et de constituer ainsi la « carte mentale » de leur peur du crime. Mais avant de poursuivre, il est important de définir ce qu'est la peur du crime dans notre étude.

LA PEUR DU CRIME

La peur du crime est l'objet d'une préoccupation de plus en plus grande de la part des chercheurs depuis quelques années, notamment au Canada, aux États-Unis, en France et dans beaucoup de pays industrialisés. Les politiques et les programmes gouvernementaux de ces pays ont recours maintenant à cette dimension pour élaborer des projets d'études de toutes sortes, des législations préventives et pour mettre sur pied des mesures de contrôle particulières. Mais les hypothèses sur les sources et les causes de cette peur autant que sur ses objets sont loin d'être les mêmes pour tous et chacun. La confusion qui en découle n'est pas seulement due à des résultats de recherche divergents. En effet, c'est la définition qu'on donne – ou qu'on ne donne pas – au concept qui amène le plus de problèmes. Baril (1977a) mentionne à ce sujet que « très peu de chercheurs ou de théoriciens se sont attachés à définir la peur du crime ; le concept est généralement traité de façon intuitive » (p. 34).

Dans son étude sur *La criminalité et l'environnement urbain*, Baril constate que le concept couvre un champ très large, qui va d'une simple préoccupation vis-à-vis du phénomène de la criminalité à une anxiété face à un danger éventuel de victimisation. Sur ce continuum, on peut retrouver une définition couramment utilisée : il s'agit de celle qui consiste à mesurer la peur du crime par l'identification d'un danger. Cette dernière définition est vue par Baril comme une façon complémentaire d'aborder la peur du crime : « reconnaître un événement

comme dangereux ne conduit pas nécessairement à redouter d'en être victime » (1977a, p. 49).

Tout dépend donc de la dimension que l'on veut mesurer. Les définitions les plus couramment attribuées au concept de « peur du crime » sont d'abord l'estimé des probabilités de victimisation, ensuite la crainte exprimée de victimisation et, enfin, l'identification d'un danger. C'est cette dernière définition qui correspond le mieux à l'objet de notre étude. En effet, on a demandé aux sujets de notre échantillon de hachurer, sur la carte de leur quartier, les endroits ou les sections de rue qu'ils trouvent, la nuit par exemple, moins sûrs ou plus risqués. Il s'agissait par conséquent pour nous de mesurer la « perception des zones risquées » et donc pour les sujets d'« identifier un danger ».

Mais de quels crimes les gens ont-ils peur et quels lieux sont vus comme dangereux ? Certaines recherches qui traitent de la question ont essayé de déterminer les types de crimes qui sont les plus redoutés. Il semble que les gens se sentent menacés par ce qui peut affecter leur sécurité personnelle. Plus précisément, ils redoutent ce qui risque de leur arriver, dans leur vécu quotidien, tels les crimes de la rue et les cambriolages. Quant aux lieux jugés dangereux, plusieurs études font l'unanimité en ce qui concerne l'endroit qui est considéré comme le plus dangereux : c'est la rue et, « en particulier la rue mal éclairée » (Baril, 1977b, p. 4). Ensuite, viennent les parcs, les stations de métro, les places publiques et les garages. Il est à noter que c'est le soir et la nuit que ces lieux sont considérés comme dangereux.

Même si « identifier un endroit comme dangereux ne signifie pas nécessairement qu'on évite de le fréquenter » (Baril, *op. cit.*), il reste que plusieurs études démontrent que les lieux qui font peur amènent bien souvent les gens à modifier leurs activités normales ; par exemple, prendre des taxis et contourner les parcs plutôt que de les traverser. À titre d'illustration, il peut être intéressant de citer un passage d'un livret intitulé *Soyons vigilants*, publié par le Comité féminin pour la Sécurité publique de Ville Mont-Royal et distribué dans tous les foyers de cette ville.

Sécurité sur la rue Si vous sortez seul le soir, protégez-vous : ● en marchant sur une artère principale, bien éclairée en évitant les ruelles, les haies et les parcs ; [...] ● en étant conscient des personnes et des objets qui vous entourent.

Cette précaution conseillée relativement à la « conscience des personnes qui nous entourent » touche à un élément important à souligner ici, puisque plusieurs recherches le mentionnent sous forme d'hypothèse ou dans leurs conclusions. Il s'agit de la peur de l'étran-

ger, de l'inconnu, ce que Brooks (1974) appelle la xénophobie. Seul cet inconnu peut attaquer ; de là la peur qu'il engendre puisqu'il est imprévisible. Dans le même ordre d'idées, Baril (1977a) ajoute une autre constante qui suscite autant de peur que l'inconnu. Il s'agit de la « dialectique solitude/territoire personnel ».

La solitude effraie : on craint de sortir seul, on évite les endroits déserts, on ressent de l'anxiété lorsqu'on n'est pas connu de son entourage. [...] La sécurité n'existe qu'à l'intérieur du territoire, dans le voisinage [...]. Lorsque ce territoire est franchi par un intrus, tout sentiment de sécurité disparaît, du moins momentanément. (p. 66)

Il semble donc qu'on se sente en sécurité chez soi, sur ce territoire que l'on connaît. On n'a pas peur des siens ; ceux que l'on craint, ce sont « les autres ».

UNE « SURFACE INVISIBLE DE STRESS »

Ley (1972 : *in* : Gould et White, 1974) a utilisé la carte mentale pour évaluer les zones jugées dangereuses par des citoyens d'un quartier situé dans le nord de la ville de Philadelphie. Il a procédé par interviews : il a demandé à un certain nombre de résidents d'indiquer sur la carte de cette ville les endroits qu'ils trouvaient dangereux et, s'il y avait lieu, les routes qu'ils prenaient pour éviter ces zones dont ils avaient peur. À partir de ces témoignages, il a construit une carte mentale indiquant les zones perçues comme dangereuses à des degrés divers. Ley en conclut qu'il existe dans ce quartier une topographie invisible de stress ayant pour effet que certains endroits sont systématiquement évités alors que d'autres sont associés à des sentiments de sécurité. Les zones à éviter coïncident généralement avec les quartiers généraux de « gangs » et les buildings abandonnés.

Le quotidien français *L'Aurore* a publié en 1971 une carte semblable à celle de Ley, cette fois sur le quartier new-yorkais de Manhattan : on y indiquait quelles zones offraient plus de sécurité et quelles zones étaient dangereuses pour un touriste le jour comme la nuit. Le *New York Times* a aussitôt publié une carte similaire de Paris. Gould et White (1974) démontrent par là que les deux journaux indiquaient un même phénomène : il existe dans ces deux villes des « surfaces invisibles de peur » qui ont pour effet de modifier dans une large mesure les déplacements des gens.

Milgram et Jodelet (1977) ont fait une recherche qui avait pour but de voir quelles images entretenaient les Parisiens de leur ville.

Leur analyse des cartes mentales des deux cent dix-huit sujets de l'échantillon a fait ressortir, entre autres points, que les zones vues comme dangereuses étaient concentrées dans le 18^e et le 19^e arrondissement : le quartier considéré comme constituant la plus grande menace à la sécurité personnelle était « La Goutte d'Or » où habitent plusieurs immigrants nord-africains.

Voyons maintenant ce qu'il en est du quartier choisi pour notre étude : le quartier Côte-des-Neiges de Montréal.

LE QUARTIER CHOISI : CÔTE-DES-NEIGES

Côte-des-Neiges a été choisi en raison de sa forte hétérogénéité sociale, raciale et économique. Un autre aspect propre à ce quartier nous a aidé dans notre choix : Côte-des-Neiges est bien délimité. C'est un quartier facile à isoler. En effet, il est ceinturé par une voie ferrée (nord), par un boulevard (Décarie, à l'ouest), par le Mont-Royal et par un cimetière (sud-est) (voir Annexe). Ces obstacles « naturels » contribuent à faire de Côte-des-Neiges presque une entité géographique, ou à tout le moins un quartier dont les frontières sont plus que symboliques.

Une autre caractéristique qui a motivé notre choix est que, jusqu'au 1^{er} juin 1978, date du nouveau découpage des districts policiers du territoire de la Communauté urbaine de Montréal, le quartier Côte-des-Neiges correspondait au district 15. Il formait donc jusqu'alors une entité au point de vue des effectifs policiers. Après cette date, on fusionne le quartier Côte-des-Neiges avec Ville Mont-Royal. Ces deux zones deviennent alors le district 31. Pour présenter un aperçu des statistiques de la criminalité dans Côte-des-Neiges, il faut donc se reporter à celles de 1977, la dernière année complète avant la fusion. La population résidentielle est alors de 84,206 habitants. Au point de vue de la totalité des crimes majeurs rapportés à la police, le district 15 est parmi ceux qui ont les taux les plus élevés sur le territoire de la Communauté urbaine de Montréal.

Côte-des-Neiges est un quartier résidentiel où ceux qui y vivent sont en majorité locataires et salariés. Fortement cosmopolite dans sa partie nord, la population anglophone y est légèrement majoritaire. Au niveau socio-économique, la population se recrute dans toutes les couches de la société. Certains secteurs sont assez homogènes à ce point de vue.

L'installation de l'Université de Montréal, au début des années 1960, en plein cœur du quartier Côte-des-Neiges a marqué profondément le développement de ce quartier. La journaliste Lysiane Gagnon décrit cette transformation :

D'un vieux quartier chaleureux, où les habitants avaient depuis des générations un très fort sentiment d'appartenance à leur environnement, on a fait en moins de dix ans un quartier sans âme à l'image de l'Université de Montréal : les arbres coupés, les vieilles maisons de bois et les logements à prix modiques détruits, les familles exilées, il ne reste plus que du béton, des conciergeries anonymes, et une population de plus en plus hétérogène et flottante (*La Presse*, 22 octobre 1974).

Afin de pouvoir procéder à une analyse de nos données, il fallait davantage que ces descriptions plutôt sommaires du quartier faisant l'objet de l'étude. Nous avons donc essayé de subdiviser le quartier en secteurs les plus homogènes possible. Pour ce faire, nous avons utilisé le même mode de subdivision que Statistiques Canada : les « secteurs de recensement ». Le recensement du Canada, fait en 1976, présente les données de base sur la population et le logement par secteur de recensement. Un plan de tout le territoire de la communauté urbaine de Montréal indique comment sont divisés ces secteurs de recensement et le numéro qui correspond à chacun d'entre eux. Le quartier Côte-des-Neiges englobe 13 de ces secteurs (voir Annexe). En délimitant ainsi chacun des secteurs de recensement, Statistiques Canada vise « la plus grande homogénéité possible du point de vue économique et social »³. En empruntant cette façon de diviser le quartier en plus petites portions, nous avons donc pu obtenir des renseignements d'ordre socio-démographique sur notre quartier et ainsi, éventuellement, donner plus de relief à nos résultats.

LE QUESTIONNAIRE ET L'ÉCHANTILLON

Notre instrument était un plan du quartier Côte-des-Neiges accompagné d'un questionnaire. Il y avait neuf questions auxquelles les sujets de l'échantillon avaient à répondre : huit d'entre elles avaient trait aux caractéristiques de nos sujets (sexe, âge, lieu de résidence, expérience de victimisation) et une question visait à mesurer la perception des zones risquées. Elle se lit comme suit :

Hachurez (///), sur la carte, les endroits ou les bouts de rue que vous trouvez, la nuit par exemple, moins sûrs ou plus ris-

3. Statistiques Canada, catalogue 95-704, mai 1973, série A.

qués. Si ce sont des places précises, un immeuble par exemple, marquez-les d'une croix (X).

Cette dernière question permettait, d'une part, de voir qui percevait des zones risquées et qui n'en percevait pas et, d'autre part, de savoir où étaient ces zones perçues comme dangereuses.

Il y a 13 secteurs de recensement dans le quartier et, comme nous l'avons expliqué auparavant, chacun de ces secteurs de recensement correspond à une « zone ». Par conséquent, lorsque nous parlerons de « zones perçues comme risquées », il s'agira des secteurs de recensement que les répondants auront hachurés. Chaque répondant peut avoir hachuré un ou plusieurs secteurs de recensement. Les secteurs vus comme les plus risqués seront ceux qui auront été hachurés par le plus de sujets, peu importe qu'ils correspondent en tout ou en partie à la perception de chacun d'entre eux.

Quatre cent un (401) répondants ont été choisis au hasard à partir des listes électorales de novembre 1978 ; ces répondants étaient répartis uniformément à travers le quartier Côte-des-Neiges. Notons toutefois qu'il ne s'agit pas d'un échantillon représentatif et qu'il est par conséquent impossible de généraliser nos résultats à l'ensemble des résidents de ce quartier.

De ces 401 répondants formant l'échantillon initial, 118 sujets ont répondu au questionnaire et nous l'ont fait parvenir : 60 hommes et 58 femmes résidant en grande majorité depuis plus de 2 ans dans le quartier. Un peu plus de francophones que d'anglophones (66 par rapport à 52) ont répondu à notre questionnaire. Enfin, 76 répondants ont hachuré les endroits qu'ils percevaient comme risqués dans leur quartier.

RÉSULTATS : LES ZONES PERÇUES COMME RISQUÉES

Au moment de l'étude, nous avons fait une analyse détaillée des caractéristiques du sous-groupe qui a déclaré sa perception des zones risquées comparativement à celui qui n'en a pas déclaré. Bien que certaines des constatations qui en sont sorties se soient avérées intéressantes, nous croyons plus opportun ici de présenter plutôt les résultats de la seconde phase de l'analyse : les zones perçues comme risquées par l'ensemble de nos répondants.

Cette analyse comportait deux volets ; d'une part, une description de la perception collective et, d'autre part, une description de la perception de nos sujets regroupés en fonction de leurs caractéristi-

ques communes, soit l'âge, le sexe, le lieu de résidence et « l'expérience du crime », c'est-à-dire le fait d'avoir déjà été témoin ou victime d'un vol ou d'un assaut. Ces variables correspondent aux questions apparaissant à côté du plan du quartier Côte-des-Neiges.

En analysant la *perception collective*, nous avons constaté que tous les secteurs du quartier Côte-des-Neiges sont perçus comme risqués. En effet, tous les secteurs ont été hachurés, même si c'est par un nombre restreint de sujets. La perception du risque n'est cependant pas la même pour tous les secteurs ; certains secteurs sont perçus comme risqués par une infime proportion des sujets alors que d'autres le sont par un beaucoup plus grand pourcentage de nos répondants. Ainsi, quatre secteurs sont perçus comme plus risqués que les autres : il s'agit, dans un ordre décroissant, des secteurs 119, 122, 118 et 127. À l'inverse, d'autres sont très peu perçus comme dangereux : par exemple, les secteurs 126 et 125.

En regardant la carte du quartier Côte-des-Neiges, on voit que les secteurs perçus comme les plus dangereux, soit les secteurs 119 et 122, se touchent. Ils sont tous deux limités au nord par la voie ferrée. Ils sont séparés par le Chemin de la Côte-des-Neiges, rue commerciale bordée à cet endroit par la Plaza Côte-des-Neiges à l'ouest et la Plaza Dominion à l'est.

Quant aux secteurs perçus eux comme risqués, mais à un moindre degré que les deux premiers, ils permettent d'autres constatations. D'abord le secteur 118 est situé immédiatement au sud du secteur 119. La rue qui les sépare est la rue Plamondon. Sa partie est touche au secteur 122. Il y a donc une concentration de la perception des zones risquées dans cette partie du territoire de Côte-des-Neiges. Le quatrième secteur considéré comme risqué est le secteur 127. Il diffère des trois autres parce qu'il est dans la partie sud-est du quartier Côte-des-Neiges et qu'il comprend, outre une partie du campus de l'Université de Montréal, le cimetière de Notre-Dame-des-Neiges. Un point en commun avec les autres secteurs est qu'il est délimité également (dans sa partie ouest) par le Chemin de la Côte-des-Neiges.

Le second volet de notre analyse a consisté à étudier séparément nos sujets selon leur sexe, le groupe d'âge auquel ils appartiennent, leur lieu de résidence ainsi que leur expérience de victimisation (directe ou indirecte). Cette démarche ne nous a pas permis de faire ressortir de nouveaux éléments. En effet, les hommes et les femmes de notre échantillon de répondants craignent sensiblement les mêmes zones, de même que les plus jeunes et les plus âgés. On peut pratique-

ment parler de consensus aussi entre ceux qui n'ont pas eu et ceux qui ont eu une « expérience du crime ». Enfin, chacune de ces perceptions « inter-groupe » est bien souvent identique à tous points de vue à la perception collective.

Notre analyse des données aurait pu s'achever sur cette constatation : il y a une concentration des perceptions de risque dans certains secteurs du quartier Côte-des-Neiges. En d'autres termes, nos répondants ont davantage peur du crime dans certaines zones que dans d'autres. Tout comme Ley (1972) *in* : Gould et White, 1974, et Gould et White (1974), nous sommes arrivée à déceler, à partir de la carte mentale de nos répondants, une « topographie invisible de peur » dans Côte-des-Neiges. Mais nous avons voulu mettre plus de « relief » à cette constatation, en essayant de voir ce qu'ont de particulier ces zones. Dans un premier temps, nous avons cherché à savoir si les secteurs vus comme dangereux présentaient certains traits spécifiques lors du recensement fait par Statistiques Canada en 1976. Puisque les mêmes caractéristiques socio-démographiques pouvaient servir à décrire autant les secteurs « dangereux » que « sécuritaires », nous avons dû renoncer à l'idée de chercher une spécificité à ces secteurs par ce moyen.

Mais alors, qu'ont donc de particulier ces zones ? Est-il seulement possible de déceler leurs particularités ? Sans essayer de chercher les facteurs explicatifs au fait que la perception collective se concentre dans certaines zones, nous avons tout de même tenté de voir si ces zones offraient un profil particulier de criminalité. C'est dans cette optique que nous sommes allée rencontrer des policiers qui travaillent dans le quartier (district 31) depuis de nombreuses années.

OUÛ LES GENS ONT « RAISON D'AVOIR PEUR »

Afin de décrire le mieux possible les secteurs de recensement perçus, par nos répondants, comme les plus risqués dans le quartier Côte-des-Neiges, il fallait d'abord connaître le taux de criminalité de chacun de ces secteurs comparativement aux autres. Cela nous aurait éventuellement permis de faire un lien entre *zones craintes* et *statistiques officielles de la criminalité*. Nous avons dû abandonner ce projet après notre première rencontre avec les policiers du district 31.

D'abord les statistiques officielles de la criminalité sont compilées district par district. Il n'y a pas de compilation qui se fait au niveau de chacun des secteurs de recensement. Par conséquent, la fréquence de chaque crime commis et rapporté n'est connue que pour

l'ensemble du district 31, sauf pour quatre types de crimes qui font l'objet d'une analyse plus approfondies : les vols qualifiés, les introductions par effraction, les vols de véhicules à moteur ainsi que les vols dans les véhicules à moteur. Ces crimes ne correspondant qu'en partie à ce qu'il est convenu d'appeler le « crime de la rue », leur profil ne donnerait qu'une vision fragmentaire de l'état de la criminalité dans ces secteurs. Compte tenu de ces faits, il s'est avéré impossible de tenter de faire un lien entre les zones craintes par nos sujets et la criminalité commise dans ces mêmes secteurs. Il a donc fallu aborder le problème sous un autre angle, celui de la perception des policiers quant à la présence de zones criminogènes dans le quartier Côte-des-Neiges.

Une deuxième rencontre a été planifiée avec deux policiers du poste 31 connaissant à fond leur territoire et nous paraissant les plus en mesure de répondre à nos attentes. Nous leur avons demandé quels sont les endroits dans Côte-des-Neiges où, selon eux, il y a plus de crimes qui se commettent. À cette question, ils ont tous deux répondu qu'il n'y a pas d'endroit *en particulier* dans le quartier où il y a plus de crimes qu'ailleurs. Tout dépend des types de crimes, des moments de l'année et de divers autres facteurs tout aussi aléatoires. À la lumière de leur expérience et de leur connaissance du territoire, nos interlocuteurs n'ont donc pu pointer de zones « criminogènes ». Leur perception de la criminalité dans le district 31 se résume ainsi : il n'y a pas de secteurs spécifiques comportant un haut taux de criminalité, du moins pas au point de les inquiéter et de leur faire adopter des mesures de répression ou de prévention particulière. Dès lors, il a fallu abandonner ce second projet qui visait à établir un parallèle entre *zone crainte* et *zone criminogène*.

Jusque-là, il n'avait pas été question de notre étude proprement dite afin de ne pas risquer de biaiser leur perception. Mais voyant que sur la base des faits connus et des données statistiques, il n'y avait aucun moyen d'en connaître davantage sur nos secteurs (qu'ils soient ou non perçus comme risqués), nous avons mentionné à nos interlocuteurs que les répondants avaient pointé certains secteurs comme étant plus risqués que d'autres, sans préciser de quels secteurs il s'agissait. Nos interlocuteurs ont alors dit qu'il y a des endroits où ils considèrent que *les gens ont raison d'avoir peur*. Ils ont bien voulu hachurer la carte du quartier en fonction de ce nouveau critère.

Ces policiers ont alors hachuré les secteurs 119, 118 et 122 en entier ainsi qu'une partie du secteur 112. Or, fait étonnant, les secteurs hachurés en entier sont *exactement* les mêmes que ceux que nos sujets, collectivement, perçoivent comme les trois plus risqués. Nos interlo-

cuteurs n'ont pas hachuré le secteur 127, considéré comme le plus risqué par nos sujets après les trois secteurs sus-mentionnés. Ils nous est donc impossible d'en connaître plus sur ce secteur 127. Mais pour les trois autres secteurs, tous situés dans la partie nord du quartier Côte-des-Neiges, nous avons demandé aux policiers d'expliquer pourquoi ils considèrent que les gens ont raison de les trouver risqués. Voici ce qu'ils ont répondu : dans cette partie du quartier Côte-des-Neiges, les habitations sont particulièrement délabrées. Ce sont tous des petits édifices de trois ou quatre étages où la densité de population est très forte ; beaucoup de familles et surtout beaucoup d'enfants « qui traînent dans la rue ». De plus, un très grand nombre d'immigrants – surtout des Noirs – y habitent. Toujours selon ces policiers, la plupart des résidents de ce secteur sont ou des chômeurs ou encore des assistés sociaux. Ils n'ont pour tout loisir que de flâner, en bandes, dans les rues et par conséquent « de faire peur aux passants ».

Trois volets ressortent de cette perception des policiers : l'aspect physique des habitations de ce secteur, la forte densité de population ainsi que l'aspect social ou ethnique. Ces trois aspects suffisent, selon les policiers, à expliquer pourquoi les gens ont raison de craindre ces zones en particulier. Nous croyons qu'il est permis de considérer que cette perception des policiers quant aux zones « à craindre » s'appuie davantage sur leur vision en tant que citoyens de la criminalité et des criminels que sur leur expérience professionnelle. À ce stade de l'entrevue, nos interlocuteurs ne s'exprimaient plus en tant que spécialistes mais en tant que citoyens ordinaires. Pour cette raison, nous croyons possible d'imputer à nos répondants sensiblement les mêmes motifs que ceux des policiers pour percevoir certaines zones comme « risquées ».

L'aspect délabré des habitations de ces secteurs ainsi que la forte densité de population formeraient l'élément « pauvreté » ; le fait que ces secteurs soient perçus comme étant habités en grande partie par des immigrants et surtout des gens de race noire constituerait l'élément « altérité », voire « xénophobie ». Ces éléments correspondraient-ils donc à l'image que les gens associent au crime ?

PEUR DU CRIME OU IMAGE DU CRIME ET DU CRIMINEL ?

Selon les policiers, les gens ont raison de craindre ces secteurs à cause de l'aspect délabré des habitations et aussi à cause de leur forte densité de population. C'est donc la pauvreté de ces secteurs qui a motivé une partie de leur perception. Puisqu'ils nous ont dit qu'il n'y a

pas plus de crimes dans ces secteurs que dans les autres et puisqu'ils considèrent quand même que les gens ont raison de craindre ces secteurs, étant donné la pauvreté qui les caractérise, une question surgit alors aisément : les gens n'associeraient-ils pas crime et pauvreté ? Si cela était vrai, la peur du crime dans notre étude pourrait encore être définie comme étant l'identification d'un danger. Mais entre le concept de « crime » et celui de « danger », il faudrait peut-être insérer des variables intermédiaires, comme la pauvreté. Une étude de la peur du crime s'avérerait sans doute dans ce cas une étude de « l'image » du crime. Le rapport du comité présidé par Alain Peyrefitte, *Réponses à la violence*, formule la même constatation :

Le sentiment d'insécurité se développe dans l'appréhension d'une réalité imprécise. Il s'alimente moins de faits concrets, qu'il ne repose sur une image subjective de la criminalité. (1977, Tome I, p. 63)

À la lumière de ce que les policiers nous ont dit, on pourrait aussi insérer entre crime et danger l'élément « altérité » ou même « xénophobie ». En effet, selon eux, les gens ont raison de craindre ces zones parce qu'elles sont habitées en grande partie par des immigrants et surtout des gens de race noire. La population associerait alors crime et altérité ; et puisqu'il s'agit d'immigrants de race noire, donc « d'étrangers », on peut penser que la zénophobie engendrerait la peur du crime.

L'inventaire bibliographique sur la peur du crime avait déjà permis de dégager la dimension « xénophobie » rattachée à cette peur (Brooks, 1974), ainsi que de la dimension « altérité » (Baril, 1977b). En ce qui concerne l'élément « pauvreté », mise à part l'étude de Ley qui mentionne que les zones craintes coïncident avec les endroits où il y a des buildings abandonnés, nous n'avons rien trouvé d'équivalent dans d'autres études traitant de la peur du crime. Mais cela ne nous empêche pas de considérer comme tout à fait probable le fait qu'on puisse associer crime et pauvreté. En effet, n'est-ce pas ce vers quoi nous a conduit à penser la majorité des études en criminologie des années 1960 ? Le statut socio-économique a été longtemps considéré comme un facteur fortement associé à la criminalité, sinon une des causes de la criminalité. Pourrait-on se surprendre alors de constater que les gens voient le crime là où il y a malpropreté, promiscuité, flânage... en d'autres termes, là où il y a un mode de vie engendré par la pauvreté ?

Notre étude sur la peur du crime dans le quartier Côte-des-Neiges nous a permis de constater que plusieurs de nos répondants

craignent effectivement certains endroits plus que d'autres. Dès lors, nous pensons qu'il serait fort intéressant de mener le même genre d'étude sur une plus grande échelle. Dans l'élaboration d'un futur projet de recherche, il faudrait cependant tenir compte des hypothèses et interrogations que nous venons de soulever.

BIBLIOGRAPHIE

- BARIL, M. (1977a) : *La Criminalité et l'environnement urbain*, Montréal, Université de Montréal, Centre international de criminologie comparée.
- BARIL, M. (1977b) : *L'Image de la violence au Québec*, Recherche exploratoire qualitative. Rapport n° 4, Groupe de recherche sur les attitudes envers la criminalité. Université de Montréal, Centre international de criminologie comparée.
- BOULDING, K. (1973) : « Preface » in Downs, R.M., Stea, D. (ed.) : *Image and Environment*, Chicago, Aldine, p. 13-18.
- BROOKS, J. (1974) : « The Fear of Crime in the USA », *Crime and Delinquency*, vol. 20, n° 3, p. 241-244.
- CANADA (1973) : *Bulletin des secteurs de recensement, 1971, Série A* : Montréal, Ottawa, Statistiques Canada, Catalogue 95-704 (CT-4A).
- CANADA (1976) : *Secteurs de recensement. Caractéristiques de la population et du logement*, Montréal, Ottawa, Statistiques Canada, Catalogue 95-811 (Bulletin 6.12).
- COMMUNAUTÉ URBAINE DE MONTRÉAL (1977) : *Données statistiques, Police*, Montréal, Section des arts graphiques.
- DOWNS, R.M., STEA, B.D. (1973) : « Cognitive Maps and Spatial Behavior : Process and Products » in Downs, R.M., Stea, B.D. (ed.) : *Image and Environment*, Chicago, Aldine, p. 63-78.
- DOWNS, R., STEA, B.D. (1977) : *Maps in Minds : Reflections on Cognitive Mapping*, New York, Harper & Row.
- GOULD, P.R. (1973) : « On Mental Maps », in Downs, R.M. & STEA, B.D. (Ed.) : *Image and Environment*, Chicago, Aldine, p. 182-220.
- GOULD, P.R., WHITE, R. (1974) : *Mental Maps*, Pelican Books, Pelican Geography and Environmental Studies, England, Peter Hall.
- HART, R.A., MOORE, G.T. (1973) : « The Development of Spatial Cognition : a Review » in : Downs, R.M. & Stea, B.D. (Ed.) : *Image and Environment*, Aldine, Chicago, p. 245-288.
- LA PRESSE, édition du 22 octobre 1974.
- LYNCH, K. (1960) : *L'image de la cité*, Traduit par M.-F. Venard et J.-L. Venard, Paris, Dunod, 1969 (c1960).
- MILGRAM, S., JODELET, D. (1977) : « The Way Parisians see Paris », *New Society*, vol. 42, n° 787, p. 234-237.
- PEYREFITTE, A. (1977) : *Réponses à la violence*, t. I, Rapport général, Paris, Presses Pocket.
- TUAN, Y. (1975) : « Images and Mental Maps », *Annals of the Association of American Geographers*, vol. 65, n° 2.

